

BEPC
SESSION 2016
ZONE : III

Coefficient : 1
Durée : 2 h

**EDUCATION AUX DROITS
DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE**

Cette épreuve comporte deux pages numérotées 1/2 et 2/2.

EXERCICE 1 : (3 points)

A partir des éléments de la liste suivante :

- 1- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 2- La Constitution ivoirienne d'Août 2000.
- 3- La Convention relative aux Droits de l'enfant.
- 4- Le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.
- 5- L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire.
- 6- L'ONG Children of Africa.

Reproduis le tableau ci-dessous, puis range dans la colonne A les instruments de protection et de promotion des personnes vulnérables et dans la colonne B les mécanismes de protection et de promotion des personnes vulnérables.

Colonne A Instruments de protection et de promotion des personnes vulnérables	Colonne B Mécanismes de protection et de promotion des personnes vulnérables

EXERCICE 2 : (9 points)

La relance économique, une priorité.

La sensibilisation et l'information font partie des missions de la Direction Régionale des Impôts du Gbêké (DRIG). Il s'agit d'amener les citoyens du Gbêké à renouer avec le réflexe fiscal qu'ils avaient perdu pendant la période de crise...

En effet, le système fiscal ivoirien est déclaratif ; dans un tel système, la bonne foi des citoyens est indispensable lors de la déclaration de leurs biens. C'est pourquoi la DRIG a pour obligation de promouvoir le civisme fiscal qui est le paiement volontaire de l'impôt dans les délais légaux.

Ce qui permet, d'une part d'éviter aux contribuables des comportements frauduleux et, d'autre part de favoriser la relance économique qui est une priorité nationale.

Texte adapté extrait de *Le Mandat*, mercredi 27/11/2013.
Interview du Directeur Régional du Gbêké. Réalisé par Salym K.

QUESTIONS

- 1- Dans le texte, l'auteur parle de la sensibilisation des contribuables de la Direction Régionale des Impôts du Gbékè.
 - a) Définis le terme "Contribuable".
 - b) Donne deux (02) raisons qui justifient la sensibilisation au civisme fiscal.

- 2- Dans le cadre de la promotion du civisme fiscal :
 - a) Indique deux (02) comportements à adopter par le citoyen responsable.
 - b) Cite deux (02) caractéristiques de l'impôt.
 - c) Explique par deux (02) exemples en quoi consiste l'infraction fiscale.

- 3- La relance économique est une priorité nationale selon le texte; Explique le rôle de l'impôt dans cette relance.
(05 lignes)

EXERCICE 3 : (8 points)

Le Service de Santé Scolaire et Universitaire de la ville décide de sensibiliser les élèves de ton établissement à l'adoption de comportements responsables et de les préparer au dépistage volontaire du VIH. Un groupe d'élèves envisage de ne pas participer à cette rencontre de peur d'être contraints au dépistage car, pour eux, ils seraient l'objet de moqueries de la part de leurs camarades s'ils étaient déclarés séropositifs. Ils te demandent de faire comme eux.

- 1- Identifie le problème posé.

- 2- Cite deux (02) conséquences liées à l'attitude de ce groupe d'élèves.

- 3- Indique ta décision et justifie-la.